



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation des centres sociaux dans le Finistère

Question écrite n° 15655

Texte de la question

M. Jean-Charles Laronneur attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la situation préoccupante des centres sociaux dans le Finistère. Les centres sociaux jouent un rôle crucial dans la cohésion sociale, l'animation des territoires et la lutte contre les inégalités depuis plus d'un siècle. Cependant, leur fragilité financière actuelle menace sérieusement leur capacité à mener à bien leurs missions. Face aux crises sanitaires, sociales et économiques des trois dernières années, les centres sociaux ont démontré leur importance en répondant de manière constante aux besoins de la population. Cependant, ils se trouvent aujourd'hui dans une situation précaire amplifiée par la crise des métiers du social, insuffisamment reconnus et attractifs. Malgré les récentes initiatives au niveau national, telles que la nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) de la branche famille de la sécurité sociale, ainsi que des annonces de revalorisations de salaires, la situation demeure critique. Les centres sociaux font face à des défis budgétaires croissants, notamment en ce qui concerne le financement des charges de personnel et l'inflation des dépenses essentielles de fonctionnement. En 2023, le Gouvernement s'est engagé de manière significative pour promouvoir le déploiement de la politique et des structures d'animation de la vie sociale, reconnaissant l'importance des centres sociaux et des espaces de vie sociale en tant que services essentiels aux familles et aux habitants de proximité. Ces structures jouent un rôle clé dans la cohésion sociale en renforçant le pouvoir d'agir des familles et en facilitant l'accès aux droits. La convention d'objectifs et de gestion de la branche famille de la sécurité sociale signée le 10 juillet 2023, témoigne de cet engagement. Par rapport à la précédente convention, un budget supplémentaire de 81 millions d'euros doit être dédié au fonctionnement des centres sociaux et des espaces de vie sociale d'ici 2027. Néanmoins, ces efforts financiers ne suffiront pas à sauver les centres sociaux qui, sans moyens supplémentaires et surtout une refonte de leur modèle économique, ne pourront plus répondre adéquatement aux besoins sociaux de la population ni aux attentes des partenaires, mettant en péril leur existence même. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour soutenir durablement les centres sociaux, acteurs indispensables de la cohésion sociale dans les territoires.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est fortement mobilisé pour favoriser le déploiement de la politique et des structures d'animation de la vie sociale. Les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont des services aux familles et aux habitants de proximité qui contribuent à la cohésion sociale dans les territoires en renforçant le pouvoir d'agir des familles et des habitants et en facilitant l'accès aux droits. Cet objectif a fait l'objet d'un ensemble de mesures au sein de la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion (COG) de la branche famille de la sécurité sociale pour la période 2023-2027, signée le 10 juillet 2023. Ses ambitions et engagements ont été nourris par les bilans annuels des objectifs et actions de la COG précédente, les rapports d'évaluation de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et les besoins exprimés par les représentants des structures, partenaires locaux et nationaux des Caisses d'allocations familiales (CAF). La COG de la branche famille prévoit le soutien financier à la création de 611 nouvelles structures : 150 centres sociaux et 461 espaces d'animation de la vie sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les zones de revitalisation rurales, ainsi que les

territoires non couverts. Ces mesures de rééquilibrage territorial ambitionnent un soutien à toutes les familles, particulièrement les plus précaires, ayant un moindre accès à leurs droits et aux services de soutien à la parentalité. L'objectif est de favoriser le maillage des structures d'animation de la vie sociale en ciblant les territoires faiblement couverts, notamment en Outre-mer. La création de 50 centres sociaux supplémentaires a été intégrée aux 72 mesures concrètes pour améliorer le quotidien des ultramarins lors du Comité interministériel des Outre-mer de juillet 2023. Au-delà d'un soutien affirmé à la stratégie de développement en faveur des centres sociaux, la COG marque un engagement fort du Gouvernement et de la branche famille de sécuriser et pérenniser le fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale existantes sur les territoires dans le contexte inflationniste actuel. Il est prévu une revalorisation des prestations de service, animation collective famille et animation locale permettant, notamment, de soutenir les salaires des professionnels de ces structures. Par rapport à la précédente COG, 81 millions d'euros supplémentaires seront dédiés au fonctionnement des centres sociaux et des espaces de vie sociale. Il convient également de noter que l'ensemble des financements attribués par la branche famille seront amenés à croître d'ici 2027, ainsi les nombreux projets conduits par les centres sociaux autour de la jeunesse, de l'accompagnement de la scolarité, du soutien à la parentalité ou encore du développement durable seront bien financés, garantissant le dynamisme du secteur. A ces aides pourront également s'ajouter des soutiens financiers locaux, en lien avec tous les acteurs, service de l'Etat, CAF, communes et conseil départemental, les centres sociaux ont pu être rassurés sur l'augmentation de leurs financements. Enfin, conformément à la décision du Conseil d'administration de la caisse nationale d'allocations familiales, des aides pourront être mobilisées au cas par cas par les CAF pour amortir les difficultés de la soixantaine de centres sociaux ou espaces de vie sociale qui ont fait l'objet de dégradations liées aux récentes émeutes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Laronneur](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15655

Rubrique : Institutions sociales et médico sociales

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 février 2024](#), page 1382

Réponse publiée au JO le : [5 mars 2024](#), page 1635